



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

**Dijon - 43 rue de Fontaine - Désaffectation et déclassement du domaine public
d'une emprise foncière - Cession**

La copropriété située 43 rue de Fontaine à Dijon, sollicite l'acquisition d'une emprise foncière contiguë à leur immeuble, d'une superficie d'environ 66 m².

Cette emprise est constituée d'une surlargeur de trottoir ne présentant pas d'intérêt pour la métropole, telle que représentée sur le plan ci-annexé.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de désaffecter et de déclasser ce terrain du domaine public métropolitain et de le céder au syndicat des copropriétaires, moyennant le prix de 99 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine.

Il est précisé que l'ensemble des frais nécessaire à la réalisation de cette cession est pris en charge par l'acquéreur.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désaffecter** et de déclasser du domaine public métropolitain, une emprise foncière en nature de trottoir située 43 rue de Fontaine à Dijon, d'une superficie d'environ 66 m² ;
- **de céder** cette emprise au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 43 rue de Fontaine - 21000 Dijon, moyennant le prix de 99 € le m² ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	